

CR Journées d'automne de la SAES
10 septembre 2021

9h-11h : Table ronde CAPES externe

1. Rapport de la session 2021 du CAPES externe (Marena Turin-Bartier)

Marena Turin-Bartier (MTB) commence par rappeler que les épreuves orales ont été annulées à la session 2020, mais qu'elles ont pu se tenir sans encombre majeure à la session 2021. Malgré quelques alertes, le calendrier a pu être respecté.

Elle partage ensuite des données chiffrées sur la session qui pourront être trouvées dans le rapport 2021 à paraître très prochainement. MTB insiste sur la diminution régulière du nombre de postes mis au concours, mais note l'attractivité certaine du CAPES pour les candidats au vu du nombre d'inscrits (4838). MTB rappelle ensuite que les connaissances attendues des candidats au CAPES relèvent de différents domaines et que seul un travail personnel régulier et rigoureux leur permettra d'acquérir un socle incontournable pour tout angliciste (du Cycle 3 à l'enseignement supérieur), combinant "savoirs, savoir-faire et savoir-être". De manière générale, MTB note que de nombreux candidats interrogés cette année étaient bons et bien préparés, comme en témoigne le large éventail de notes attribuées (de 0,5 à 20) qui a permis de départager finement les candidats. Tous les postes ouverts au concours ont été pourvus et une liste complémentaire a été établie.

De solides compétences disciplinaires continueront d'être exigées à l'avenir, même si les épreuves seront différentes à la prochaine session.

2. Présentation des nouvelles épreuves du concours (Marena Turin-Bartier, Laure Gardelle)

Laure Gardelle (LG) rappelle que des documents d'explicitation du cadrage ont été envoyés sur la messagerie de la SAES et figurent également sur le site de la SAES. Ces derniers ont vocation à compléter le BO, qui fournit un cadre général aux épreuves, car des choix peuvent être faits selon les disciplines : par exemple, le choix a été fait pour l'épreuve écrite disciplinaire (première épreuve d'admissibilité) de proposer un corpus documentaire à orientation littéraire OU civilisationnelle (et non un mélange), ainsi que de proposer aux candidats un thème ET une version (et non un thème OU une version). Cette décision de conserver les deux épreuves a été motivée par la volonté de tester les compétences des candidats francophones aussi bien que des candidats anglophones.

L'objectif de ce concours rénové est de recruter des personnels opérationnels, ce qui explique la plus forte professionnalisation des épreuves, mais LG insiste sur le fait que cela ne doit pas entraîner une baisse du niveau disciplinaire : à cet effet, des notes éliminatoires ont été introduites pour les épreuves écrites (5/20 pour chacune des deux épreuves) et, concernant les épreuves orales, la première épreuve orale d'admission (la leçon, au cours de laquelle les candidats devront s'exprimer en anglais pendant 30 minutes) est dotée d'un coefficient égal à 5 alors que le coefficient de la seconde épreuve d'admission (entretien) est de 3. Il faut cependant noter que, s'agissant d'un concours externe, le degré de professionnalisation attendu des candidats ne peut être très poussé.

Concernant les épreuves écrites, LG fait quelques rappels : l'épreuve 1, d'une durée de 6h, et de coefficient 2, est une sorte de condensé de l'ancienne épreuve de composition en langue étrangère (CLE) et de l'épreuve de traduction. Il est à noter cependant que (1) le 3ème document proposé sera toujours un document iconographique, (2) que le dossier aura une orientation clairement littéraire OU civilisationnelle, (3) que la notion (thème/axe culturel) sera donnée aux candidats et (4) que la traduction comportera thème ET version. Ce sont les deux documents textuels (non iconographiques) qui donneront la coloration au dossier (littérature OU civilisation), cette indication n'étant pas explicitement fournie aux candidats.

Lors des échanges avec les participants, LG apporte les précisions suivantes :

Épreuve écrite disciplinaire (première épreuve d'admissibilité) :

- il ne sera pas fourni d'informations sur le contexte de production des documents proposés,
- en termes de longueur des documents proposés, les sujets zéro sont représentatifs de ce à quoi les candidats pourront s'attendre, exception faite des textes de traduction qui seront sans doute un peu plus courts;
- concernant la notion culturelle (axe/thématique), des connaissances sont attendues des candidats et sont à mettre au service de leur analyse;
- les documents proposés pourront mélanger époques et aires géographiques;

Épreuve écrite disciplinaire appliquée (seconde épreuve d'admissibilité)

- il est d'abord attendu des candidats qu'ils procèdent à une présentation individuelle rapide des documents, puis à une présentation croisée (mise en relation) reposant sur les idées phares des documents et justifiant la problématique;
- concernant les questions de phonologie, les questions traitant de prosodie porteront sur l'intonation uniquement;
- pour ce qui est de la linguistique, les soulignements visent à vérifier les capacités et connaissances des candidats, comme cela était le cas pour l'épreuve de réflexion linguistique (ERL); pour la question 2c (linguistique avec application didactique), il est attendu des candidats qu'ils explicitent pourquoi ils vont travailler tel point avec leurs élèves (pourquoi dans la séquence/la séance = à quoi cela va-t-il servir ?, le sous-entendu étant qu'il s'agit de mettre en avant l'utilité du fait de langue retenu pour une tâche de fin de projet), ce qui permet aussi de faire une transition entre le traitement plus théorique de la question et son application pratique.

Épreuve orale d'entretien (seconde épreuve d'admission)

- épreuve en français sans temps de préparation;
- insistance du poids des valeurs de la république (suite à l'assassinat de Samuel Paty), parallèle avec l'ancienne épreuve AFER (agir en fonctionnaire de l'état de manière éthique et responsable);
- attentes en matière de posture des candidats et de connaissance du système éducatif et des valeurs de la république (laïcité, droits et devoirs du fonctionnaire, lutte contre les stéréotypes et les discriminations, égalité filles-garçons, situations de harcèlement, relation avec les parents d'élèves etc.);
- la fiche de renseignements fournie par les candidats ne sera pas notée mais servira aux questions;
- trois étapes: (1) le candidat présente son parcours/expérience (5 minutes); (2) le candidat réagit spontanément à deux mises en situation professionnelles, l'une plus théorique, l'autre plus pratique (une situation d'enseignement en lien avec sa discipline et une situation de vie scolaire, e.g. voyage scolaire, travail en équipe...) pendant 20 minutes; (3) l'épreuve se termine par un entretien de 5 minutes avec le jury.

- il sera simplement attendu du candidat qu'il.elle analyse la situation, puis qu'il.elle propose quelques pistes de résolution;
- de même, il sera attendu la connaissance de quelques lois et dispositifs qui régissent les valeurs de la république (réfèrent laïcité dans chaque académie, le grand plan laïcité, etc.) : un document de cadrage a été élaboré par l'IGESR sur les langues et les valeurs de la république et sera diffusé, mais il convient de garder à l'esprit le référentiel de compétences de l'enseignant qui fournit déjà des éléments pour nourrir cette épreuve;
- un sujet zéro devrait également être publié;
- il est à noter qu'une formation spécifique sera proposée aux membres du jury qui comportera des non-anglicistes pour cette épreuve (situation « vie scolaire »). Il est prévu que le jury soit composé de deux membres (un angliciste dans tous les cas + un non spécialiste - chef d'établissement par exemple).

3. Présentation des travaux du Groupe de Réflexion « Concours et formation des enseignants » de l'ARDAA (Association pour la Recherche en Didactique de l'Anglais et en Acquisition) sur les nouvelles épreuves du CAPES (Agnès Leroux, Joséphine Rémon)

Agnès Leroux (AL) et Joséphine Rémon (JR) ont présenté le travail en cours sur la réforme de la formation des enseignants au sein du groupe de l'ARDAA (jusqu'à 50 participants, universitaires ou formateurs académiques en INSPE/université), consacré à l'enseignement secondaire.

Les objectifs pour la période d'avril à juin étaient de mettre en commun les travaux sur la construction des maquettes, la réflexion sur l'impact de la réforme sur la formation des enseignants et de préparer au mieux les étudiants au futur concours du CAPES externe d'anglais.

La discussion consacrée aux maquettes a fait apparaître que les maquettes n'ont pas toutes été construites dans les mêmes conditions, même si la formation des enseignants est censée s'être uniformisée à l'échelle nationale (cf. objectif de cette réforme). En effet, il semble exister trois configurations différentes de la relation INSPE-université :

- soit l'INSPE est une structure indépendante, avec son propre personnel enseignant pour la partie professionnelle, et les enseignants disciplinaires s'y déplacent pour assurer leurs enseignements,
- soit les étudiants se partagent entre un lieu INSPE et un lieu université,
- soit l'INSPE est intégré à l'université et tout le personnel travaille sur le même campus universitaire.

Dans le premier cas, chacun a composé la maquette pour sa partie, avec plus ou moins de place faite au disciplinaire, alors que dans le deuxième cas il a été mis en place un partenariat suite à une division des heures prévues dans la maquette en deux parties selon les instructions ministérielles ; dans le dernier cas, c'est l'équipe universitaire qui a composé les maquettes en intégrant les enseignements professionnels.

Dans la dernière configuration, c'est l'université qui finance entièrement la maquette sur ses fonds propres, ce qui implique que si une université a peu de moyens, quelle que soit la maquette imposée par le ministère et la structure du concours, l'offre de formation ne sera pas à la hauteur de ce que pourra proposer une université qui a plus de moyens.

Dans la deuxième configuration, le volant d'heures est géré par l'INSPE : la priorité est donc donnée au professionnel, et les universitaires ont rempli les créneaux qui leur étaient destinés.

Le travail commun sur les sujets zéro pour l'épreuve disciplinaire appliquée (seconde épreuve d'admissibilité) a permis d'initier une véritable réflexion sur la formation des enseignants au sein du groupe de travail.

Dans un premier temps, les participants ont composé sur ceux qui avaient été proposés par le jury, puis ils ont créé leur propre banque de sujets dans le but de faciliter la préparation des cours à la rentrée. De ce travail a émergé un ensemble de questions qui ont été envoyées à Laure Gardelle, vice-présidente du jury du CAPES externe. Les réponses apportées ont été postées sur la liste de la SAES.

Il est également apparu que ce format d'épreuve obligeait les équipes à travailler en interdisciplinarité, ce qui est très positif. Mais ce point positif a son pendant, puisque toutes les équipes se posent la question de la distribution des enseignements pour cette épreuve pluridisciplinaire : sur tous les campus, la complémentarité des enseignements de didactique, de grammaire, de civilisation et de phonologie est envisagée. La partie synthèse de documents, notamment, parce qu'elle est en français, pose problème. Il faudra certainement revoir les maquettes après les écrits, en mars. D'autre part, l'accumulation de sous-parties dans cette épreuve risque de transformer la composition en six heures en une course de demi-fond épuisante.

4. Intervention de Clotilde Castagné-Véziès, chargée de mission MEEF à l'Université Lumière – Lyon 2

Clotilde Castagné-Véziès (CCV) note le climat de lassitude qui s'est installé avec les changements fréquents de maquettes ces dix dernières années. La mise en place des nouvelles maquettes du MEEF PCL (second degré) se présente comme une équation à plusieurs inconnues, dont certaines ne sont pas encore résolues à ce jour.

Dans sa réflexion, elle s'est penchée sur trois points : la question du concours, celle du diplôme et enfin celle du stage.

Le choix de placer le concours en fin de deuxième année est globalement jugé positif. En effet, cela permet de recentrer l'année du M1 MEEF sur l'acquisition et la consolidation des fondamentaux disciplinaires et de poser des exigences en termes de niveau. Les échanges au mois de mars avec Mme Laure Gardelle, et les précisions apportées sur les nouvelles épreuves du Concours, ont été extrêmement précieux et ont permis de lever des incertitudes.

La maquette mise en place au sein de l'Inspé académique de Lyon et à Lyon 2 a décliné le cadrage ministériel en quatre blocs : un bloc centré sur l'enseignant, acteur de la communauté éducative et du service public de l'éducation nationale, un bloc plus disciplinaire où l'enseignant est concepteur de son enseignement, un bloc plus didactique où l'enseignant met en œuvre son enseignement, enfin un bloc recherche et pratique réflexive. Dans les établissements de l'Inspé académique de Lyon, le choix a été fait d'instaurer un verrou pour garantir un niveau disciplinaire minimal dans la mesure où la non validation de l'un des quatre blocs entraîne la non validation de l'année. L'approche par compétences est renforcée dans cette maquette mais les notes chiffrées sont maintenues pour le moment avec la production d'un relevé de compétences.

En anglais, les nombreux échanges avec l'inspection ont été positifs et ont donné lieu à un document de cadrage de plusieurs pages. De ce fait, les maquettes de M1 ont pu être déposées et votées, mais au printemps 2021, les collègues en charge de la maquette ont choisi de ne pas soumettre de maquette pour le M2 MEEF anglais à la rentrée 2021 (il en a été ainsi pour tous les parcours en Lettres et Sciences Humaines). Cela a été acté en Conseil d'Inspe et le nouveau M2 MEEF anglais sera mis en œuvre à la rentrée 2022, permettant ainsi de « tester » ces nouvelles approches et ce nouveau format. L'inquiétude est en effet très grande devant cette

année de M2 qui se présente un peu comme une mission impossible pour des étudiant.es qui devront se présenter au concours du CAPES externe, être en responsabilité de classe ou en stage deux jours par semaine, écrire et soutenir un mémoire de recherche...

11h15-12h15 : Collège des doctorant.e.s.

Les élues du collège des doctorant.e.s (Rhody-Ann Thorpe, Marie-Pierre Vincent et Gwendoline Guy) se présentent avant de faire part du bilan de l'année écoulée, notamment les rencontres bi-mensuelles entre doctorant.e.s qui le souhaitent, appelées « Vendredi, c'est Ph.D ». Toute personne est la bienvenue en particulier celles qui débutent leur doctorat pour les rdvs du vendredi qui vont continuer cette année. Les représentantes du collège reviennent ensuite sur les doctoriales 2021 autour de la question du bien-être mental des doctorant.e.s. avant de lancer l'appel à participations pour les doctoriales 2022 à Clermont-Ferrand sur le thème des « Failles » (cfp envoyé sur la liste SAES).

Elles concluent leur intervention en indiquant leur inquiétude concernant les détachements de plus en plus difficiles auprès des rectorats pour les ATER ou les étudiant.e.s ayant obtenu un contrat doctoral, en particulier dans les académies de Créteil et de Versailles. La SAES ayant été saisi de plusieurs demandes continue à s'emparer de cette question préoccupante en envoyant des courriers (parfois répétés) aux rectorats concernés sans avoir pour l'heure de solution plus efficace mais le collège peut être assuré du soutien sans faille cette année encore du bureau de la SAES.

Quelques adresses importantes pour entrer et rester en contact avec le collège des doctorant.e.s :

Facebook : <https://www.facebook.com/doctorants.saes>

Twitter : @BureauDocSAES

Email : college.doctorants@saesfrance.org

Mailing list : <http://eepurl.com/hgmNxj>

Carnet Hypothèses : <https://doctoratsaes.hypotheses.org/165>

13h45-14h45 : Intervention de la présidente de la CP-CNU et de la 11^e section du CNU (Sylvie Bauer)

1. Bilan des sessions

Sylvie Bauer (SB) commence par souligner que l'année écoulée a été caractérisée par deux "événements" qui ont tous deux affecté, quoique de manières différentes, le fonctionnement des sessions : la crise sanitaire et la mise en application de la LPR. La crise sanitaire, tout d'abord, a conduit le bureau de la CP-CNU à demander que soit décalée la session de qualification 2021 afin que les candidates et candidats au Doctorat et à l'HDR dont le travail a été affecté par le premier confinement aient plus temps avant de soutenir. La négociation avec le ministère et la CPU a été longue et un peu difficile, mais finalement il a été proposé un calendrier qui ne pesait pas (ou très marginalement) sur la campagne de recrutement. La session a eu lieu au mois de février, à distance. De la même manière, un décalage de la session d'avancement a été négocié, afin de pouvoir tenir cette session en présence, et ce de manière à mener le travail délicat d'attribution des promotions dans les meilleures conditions d'équité et de confidentialité. Cette session s'est déroulée du 5 au 8 juillet derniers à la Fondation des États-Unis, que SB tient à remercier publiquement pour son accueil. La session de PEDR aura lieu les 13 et 14 septembre, en présence également.

La mise en œuvre de la LPR, qui aux dires de la Ministre, de ses cabinets successifs, des conseillers du Président Macron et des deux Premiers ministres, ne devait en rien affecter le CNU et la qualification s'est pourtant traduite par la suppression brutale de la qualification pour les Maîtres et Maîtresses de Conférences désireux de devenir Professeur.e.s. Alors que la campagne était engagée, les dossiers que ces derniers avaient déposés ont été enlevés du site GALAXIE sans préavis.

1.1 Session de qualification 2021

SB commence par un bilan chiffré.

Pour la campagne de qualification MCF, 199 dossiers ont été déposés, dont 23 n'ont pas été examinés (déclarés irrecevables par le Ministère ou non transmis par les candidats), soit au total 176 dossiers examinés (69 dossiers déposés par des hommes, 130 par des femmes). Les demandes de re-qualification représentent 19% des demandes totales, chiffre en augmentation qui reflète la pénurie de postes. Au total, 128 demandes ont abouti à une qualification, 48 n'ont pas été qualifiés, soit 73% de qualification (75% en 2020). Parmi les demandes de re-qualification, une seule n'a pas abouti (il faut veiller à continuer à nourrir le dossier scientifique et pédagogique en vue d'une demande de re-qualification) : 29 hommes ont été qualifiés, 99 femmes. En termes de disciplines de l'anglistique, les rapporteur.es ont lu des dossiers qui couvrent de très nombreux domaines, allant de la musicologie à la théologie, en passant bien sûr par les littératures, l'histoire et la civilisation. Les aires géographiques anglophones sont elles aussi largement représentées. A noter toutefois que la majorité des demandes de qualification concernent la littérature britannique (26 demandes), la littérature américaine (16 demandes), la linguistique (14 demandes), les champs larges de la civilisation américaine (13 demandes) et britannique (8 demandes).

La section est ouverte à tous les champs disciplinaires relevant de l'anglistique. Les dossiers non qualifiés le sont pour plusieurs raisons. Soit ils ne relèvent pas ou que très marginalement des études anglophones et du périmètre de la section (il s'agit d'ailleurs souvent de dossiers qui demandent la qualification dans plusieurs sections et qui sont généralement qualifiés dans une section dont ils relèvent vraiment). A ce titre, on observe des demandes provenant de candidats dont la langue maternelle est l'anglais, ce qui ne suffit pas pour obtenir la qualification. Soit les dossiers soumis souffrent de manques ou de défauts majeurs et doivent être consolidés pour que la section les qualifie.

Concernant la campagne de qualification PR, 45 dossiers avaient initialement déposés, 5 sont restés après le retrait des autres par la DGRH, 4 ont été qualifiés, le cinquième n'ayant pas été entièrement déposé. Il s'agit de dossiers de candidats étrangers pour 3 d'entre eux et d'un dossier de MCF dans une université privée.

SB apporte des précisions sur la campagne en cours. Les inscriptions sur ANTARES se font du 7 septembre au 9 novembre (16h). La date limite de dépôt des pièces a été fixée au 15 décembre à 16h. La procédure sera la même que par le passé : déclaration de candidature puis dépôt du dossier complet. SB souligne qu'il faut bien veiller à aller jusqu'au bout du dernier clic demandé : tous les ans, des candidats oublient de valider leur candidature et leur dossier ne peut pas être examiné (il n'est pas transmis à la section).

SB rappelle qu'il est important de bien constituer son dossier, et notamment, de n'oublier aucune des pièces exigées non seulement par le Ministère, mais aussi par la section 11 : la thèse pour la qualification MCF et le dossier d'HDR complet pour les PR, y compris en cas de re-qualification. Il est fortement recommandé aux candidat.e.s de consulter le site de la section et d'observer les critères qui y sont exposés dans la rubrique "recommandations".

Deux rapporteur.es sont désignés pour chaque dossier, dont le champ de recherche est proche de celui du/de la candidat.e. Ils évaluent la valeur scientifique du/de la candidat.e en fonction du rapport de soutenance et de la lecture complète du dossier, avec les publications, les communications, etc. Sont aussi prises en compte l'expérience en matière d'enseignement et la capacité à enseigner à l'Université, même si toute autre expérience d'enseignement est valorisée. Sont vérifiées aussi, surtout pour les candidats issus d'autres sections, la bonne connaissance de l'anglais et l'expérience dans un pays anglophone.

Pour les MCF candidats à la qualification comme PR, les activités ou les responsabilités administratives et collectives comptent tout particulièrement, de même que l'implication dans l'encadrement de la recherche. Pour la qualification MCF, toute implication des doctorants dans le collectif est particulièrement notée (création de collectifs de doctorants, participation à des projets, etc.)

Il convient d'apporter un soin tout particulier à la présentation de son dossier : certaines rubriques ne sont pas toujours claires, les publications pas toujours bien présentées et classées, et il manque parfois des précisions sur les enseignements et la recherche ; certains dossiers sont confus et ne permettent pas de dessiner un profil cohérent de la candidature.

1.2 CRCT

SB rappelle que la session CRCT se déroule au même moment que la session de qualification. 29 MCF et 11 PR ont déposé une demande de CRCT pour 9 semestre à attribuer. Le constat est le même que tous les ans : le nombre de semestre à attribuer est toujours aussi insuffisant pour permettre au plus grand nombre de bénéficier de quelques mois entièrement consacrés à la recherche, ce qui a amené la section à voter la même motion que tous les ans constatant le faible nombre de CRCT et demandant davantage de semestres.

L'élément le plus important du dossier est le projet de recherche, qui doit être clairement précisé afin de montrer l'utilité du CRCT.

Certains candidats ont déjà disposé de CRCT ou de délégation de façon récente. Il ne leur est pas interdit de se porter candidat mais ils peuvent être jugés moins prioritaires.

Pour les CRCT MCF il faut absolument indiquer l'HDR en cours et le nom du garant pour avoir plus de chance de l'obtenir.

Pour les PR, la qualité du projet scientifique est tout particulièrement prise en considération.

Les dossiers présentant une conversion thématique dont la nature justifie une demande de CRCT sont examinés.

Certains dossiers ne contiennent aucune indication sur les activités d'enseignements ou l'implication administrative des candidats. Or, la dimension scientifique n'est pas la seule prise en compte.

Le dispositif CRCT retour de congé de maternité /paternité a, de fait, disparu : les demandes ont été réintégrées au contingent CNU, sans augmentation du nombre de semestres et alors que le dispositif devait à l'origine relever des établissements. Il s'agit là d'un fiasco dû à un effet d'annonce jamais suivi d'effets car fondé sur une impréparation totale du ministère. Les CRCT pour projet pédagogique existent mais ne relèvent pas du CNU.

1.3 Avancement

Le nombre de propositions d'avancement est le même que les années précédentes, alors que le nombre de demandes déposées par les MCF augmente : 114 dossiers d'avancement à la Hors Classe des MCF ont été déposés pour 35 possibilités de promotion, 31 dossiers ont été déposés pour l'accès à l'échelon exceptionnel de la Hors Classe, pour 12 possibilités de promotion. Pour les PR, 61 collègues demandaient la Première Classe pour 9 possibilités d'avancement, 38

dossiers ont été déposés pour la classe EX1 (8 possibilités d'avancement de grade), 16 dossiers ont été déposés pour la Classe EX2 pour 3 possibilités d'avancement.

1.4 PEDR

SB rappelle que le CNU n'a aucune fonction décisionnaire et n'attribue pas la PEDR, mais est enjoint de classer les dossiers en trois catégories : A : 30% des dossiers, B : 20% des dossiers et C : 50% des dossiers.

A : de la plus grande qualité

B : satisfait pleinement aux critères

C : doit être consolidé en vue d'une prime

X : Insuffisamment renseigné

SB insiste là aussi sur la nécessité de présenter clairement les dossiers, en se fondant sur la période de référence telle que définie sur le site de GALAXIE. Les lettres ne préjugent en rien de la qualité des dossiers et ne sont que des indicateurs sur lesquels les établissements se fondent pour attribuer les primes. À noter l'inégalité induite par ce système et les pratiques variables d'une université à l'autre : primes attribuées seulement aux A dans certaines, aux A et B dans d'autres, avec des montants équivalents dans certaines, différenciés dans d'autres.

Depuis trois ans maintenant, la PEDR est examinée par corps. Cette année, 53 demandes déposées sur le contingent MCF (11 dans les 20%, 16 dans les 30% et 26 dans les 50%) et 65 demandes pour le contingent PR (13 en 20%, 20 en 30% et 32 en 50%).

Il est fort probable que ce soit la dernière fois que le CNU soit amené à traiter des PEDR dans la mesure où le RIPEC (Régime indemnitaire des personnels enseignants et chercheurs), en cours d'élaboration par le ministère va rebattre les cartes des primes. Si l'on en croit le projet de décret, le CNU aurait vocation à se prononcer sur l'avis des CAC, avec une décision finale prise par les présidentes et présidents d'universités.

1. 5. Suivi de carrière

Comme depuis plusieurs années maintenant, la section a décidé par un vote de ne pas mettre en place le suivi de carrière, tant ses finalités restent opaques et tant les moyens d'aide aux collègues qui seraient en difficulté ne sont pas mis en œuvre, faute de moyens, dans les universités.

2. Devenir du CNU ?

Sur le plan politique, la situation est peu réjouissante et le suivi de carrière est un des moyens de transformer radicalement les missions du CNU et d'en faire un outil pour les RH des établissements (évaluation obligatoire qui servira à la modulation des services et sans doute aussi à l'attribution d'avancement et de primes). Plus de la moitié des sections refusent de le mettre en œuvre. Celles qui le font se sont exprimées lors de l'AG de la CP-CNU le 18 juin 2021: il s'avère au mieux inutile et au pire inutile (travail pour rien/aucun effet bénéfique pour les collègues). Les universités s'étaient engagées à apporter de l'aide aux collègues en difficulté, mais à une ou deux exceptions près, faute de moyens, rien n'a été mis en place. Le suivi de carrière est une véritable obsession de tous nos interlocuteurs gouvernementaux, comme en témoigne le rapport Blaise/Desbiolles/Gilly, suite à la "concertation" mise en place par la ministre. Ce rapport déroule deux fils, celui de la confiance, qui aurait laissé place à une défiance généralisée et celui du suivi de carrière. La CP-CNU, la CPU et la CDFI ont reçu une lettre de mission conjointe demandant d'élaborer un référentiel sur l'HDR mais aussi de réfléchir à une application du suivi de carrière.

Quant aux missions du CNU, la CPU a clairement exprimé sa volonté que le CNU ne soit plus que consultatif en matière d'avancement et de CRCT dont les attributions reviendraient exclusivement aux présidents et présidentes d'universités. On peut craindre que ça ne devienne rapidement le cas, comme en témoigne le fait que le calendrier des sessions, d'ordinaire envoyé au mois de juin, ne comporte cette année que celle de février (qualification et CRCT). Dans l'attente des décrets d'application du RIPEC et du "repyramidage", il est d'ailleurs fort probable que le maintien d'une double voie (nationale et locale) ne soit plus de mise.

Le CNU est en danger mais ne disparaîtra sans doute pas, dans la mesure où les établissements ont besoin de s'appuyer sur l'expertise disciplinaire de ses membres pour attribuer primes et avancements. Quant à la CP-CNU, c'est une autre affaire et les multiples entraves au fonctionnement de ses missions statutaires confirment la volonté de se défaire d'une instance à la fois technique (harmonisation des pratiques entre les sections) et politique, comme en témoignent ses prises de positions parfois unanimes (appel du 18 juin).

14h45-16h15 : Concours session 2021

14h45-15h15 : Intervention du président de l'Agrégation externe (Christophe Gillissen) et de la présidente de l'Agrégation spéciale docteurs (Isabelle Leguy)

Christophe Gillissen (CG) prend en premier la parole. Il rappelle que malgré un contexte sanitaire encore compliqué, la session 2021 a pu se dérouler de manière normale, ou presque. Si l'on s'en tient aux indicateurs les plus importants, on peut signaler que tous les postes mis au concours ont été pourvus dans des conditions satisfaisantes, et qu'aucune contamination au Covid n'a été signalée pendant les épreuves.

CG offre quelques éléments de comparaison avec les sessions précédentes :

	2021	2020	2019	2018
Nombre de postes	149	151	151	165
Nombre d'inscrits	1726	1754	1838	2125
Nombre de présents	912	817	766	941
Barre d'admissibilité	6,55	6,90	6,50	6,65
Nombre de candidats admissibles	339	281	336	365
Ratio	2,27	1,86	2,24	2,21
Barre d'admission	7,58	7,61	7,33	7,83

Sans entrer dans le détail, quelques constats peuvent être établis.

Tout d'abord, le nombre d'inscrits diminue régulièrement, suivant la baisse du nombre de postes mis au concours, de manière naturelle : lorsqu'il y a moins de postes, certains candidats potentiels, estimant n'avoir guère de chances de réussir, ne s'inscrivent pas.

À l'inverse, le nombre de candidats présents à toutes les épreuves écrites augmente de manière significative depuis 2020. Si l'on compare les chiffres de 2021 et de 2018, on voit qu'il y a eu 399 inscrits de moins cette année, mais que le nombre de candidats ayant rendu une copie à chacune des quatre épreuves d'admissibilité était presque au même niveau qu'en 2018 (29 de moins).

S'agissant des barres d'admissibilité et d'admission, on note des résultats assez stables pendant les quatre dernières sessions, à l'exception de la barre d'admissibilité de 2020, année où il avait

fallu réduire le nombre de candidats admissibles en raison du contexte sanitaire. En 2021, il a été possible de revenir à un nombre de candidats admissibles conforme à l'usage à l'agrégation d'anglais, qui se caractérise par un ratio élevé entre le nombre de postes et le nombre d'admissibles. Avec une barre d'admissibilité à 6,55, 339 candidats ont pu poursuivre le concours, et les 149 postes ont tous été pourvus, avec une barre à 7,58.

CG signale qu'une analyse statistique plus approfondie des résultats sera proposée dans le rapport du jury.

En ce qui concerne la session 2022, CG annonce qu'aucune information officielle n'est disponible à ce stade, qu'il s'agisse du calendrier ou du nombre de postes. Sur Publinet, il est indiqué que des calendriers prévisionnels seront communiqués en janvier 2022, date tardive qui s'explique par les incertitudes sanitaires.

On peut malgré tout penser que les épreuves d'admissibilité auront lieu au mois de mars et les épreuves d'admission au mois de juin, mais il faudra attendre la confirmation officielle.

En revanche, CG est en mesure d'indiquer que le ministère a instauré de nouvelles règles relatives à la durée de participation au jury. Désormais, une cinquième année dérogatoire pour les membres du jury ne sera plus possible. De même, des limites ont été établies pour les directeurs de jury : on ne peut rester plus de six années consécutives sur deux fonctions différentes (par exemple, membre du jury, puis secrétaire général), et pas plus de huit années sur trois fonctions différentes.

Étant concerné par cette limite, CG annonce qu'il doit quitter ses fonctions. À partir de la session 2022, la présidente du jury sera Mélanie Torrent, professeur à l'Université de Picardie Jules Verne. CG tient à remercier Mélanie Torrent d'avoir accepté cette responsabilité. Il remercie aussi très chaleureusement les membres du directoire avec qui il a eu le plaisir de travailler ces deux dernières années : les vice-présidentes – Isabelle Leguy et Anne Rouhette – ainsi que la secrétaire générale, Christelle Lacassain-Lagoin.

Pour conclure, CG attire l'attention sur la question du recrutement au jury. Avec l'application stricte de la limite de quatre ans, le recrutement devient plus exigeant, et si le nombre de candidats présents à toutes les épreuves écrites devait continuer à augmenter, il faudrait sans doute prévoir des effectifs plus importants au sein du jury.

Cette double contrainte rendrait le recrutement plus compliqué, surtout dans le cas des enseignants-chercheurs. Beaucoup de collègues hésitent à entrer au jury, parce que la charge de travail à l'université augmente constamment, parce que la disponibilité que suppose le concours ne va pas de soi, et parce que les diverses évaluations exigent un niveau de production scientifique toujours plus élevé alors que la participation à un jury empiète sur le temps que l'on peut accorder à la recherche.

Dans le même temps, la rémunération du jury n'a pas été revalorisée depuis dix ans et, dans le contexte actuel, une revalorisation dans un avenir proche ne semble guère probable.

Une solution possible serait que les instances d'évaluation et de recrutement accordent davantage de reconnaissance à la participation d'enseignants-chercheurs à des jurys de concours. Il ne s'agit pas bien entendu de renverser la hiérarchie entre recherche et responsabilités collectives, mais de veiller à ne pas minorer l'investissement considérable que suppose la participation à un jury de concours.

À cet égard, il convient de rappeler que le mois d'avril est consacré à la correction des copies, et le mois de juin aux interrogations. À ces deux mois de travail intensif s'ajoute un temps non négligeable pour l'assimilation des nouveaux programmes et la confection de sujets pour les épreuves écrites et orales.

En conclusion, CG salue les membres du jury qui ont travaillé dans des conditions difficiles pendant ces deux dernières sessions pour garantir le bon déroulement du concours.

Isabelle Leguy (IL), présidente de l'Agrégation externe spéciale docteurs, prend ensuite la parole. À l'issue de cette deuxième session du concours en contexte de crise sanitaire, IL tient à saluer la persévérance et la patience du jury et des candidats, qui ont permis aux épreuves de se dérouler dans le respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires – le protocole des concours et celui de l'Université de Paris, qui accueille l'agrégation externe spéciale docteurs pour la deuxième année consécutive dans ces conditions de vigilance sanitaire renforcée.

Le jury se réjouit cette année d'avoir pu pourvoir les 7 postes ouverts pour la session 2021. La barre d'admission, à 9,22, s'inscrit dans la fourchette des années précédentes, entre 8,98 et 9,94. Le vivier de candidats pour ce concours est restreint mais constant jusqu'à présent : une centaine d'inscrits chaque année et une cinquantaine de candidats effectivement présents pour l'épreuve d'admissibilité : 56 copies ont été évaluées lors de la session 2021.

Les détenteurs d'un doctorat qui se présentent à ce concours ont des parcours académiques et professionnels riches, souvent en pays anglophone. Ils ont souvent une expérience de l'enseignement : la quasi-totalité des candidats ont un emploi dans l'enseignement secondaire ou supérieur.

Sur les seize candidats déclarés admissibles (un homme, 15 femmes), 14 ont effectivement passé les épreuves orales (un homme, 13 femmes). La répartition entre les trois options était cette année plus inégale que d'habitude. Un seul candidat a passé l'épreuve de leçon en linguistique, ce qui explique qu'il n'y aura pas cette année de rapport sur la leçon de linguistique dans le rapport du jury ; il sera fait référence aux conseils donnés dans le rapport de la session 2020.

Le jury constate que les dossiers scientifiques préparés par les candidats, sur lesquels repose l'épreuve emblématique de ce concours, la mise en perspective didactique du dossier scientifique (MPDS), sont de qualité de plus en plus homogène, qu'il s'agisse des qualités rédactionnelles ou de la présentation des pistes d'exploitation dans l'enseignement secondaire des savoirs et des compétences acquises par et pour la recherche. La difficulté pour certains candidats demeure, cependant, la capacité à prendre du recul sur les travaux effectués pendant la préparation du doctorat pour décliner dans les classes du secondaire (et post-bac des lycées) les compétences ainsi acquises et les appliquer à des objets d'étude plus larges.

Sur l'ensemble des épreuves, le jury a entendu de belles prestations ; les meilleures notes dans chacune des épreuves sont respectivement : 17 en leçon, 15 en EHP (épreuve hors programme), 18,25 en MPDS et 18,25 en langue orale.

À la fin de cette session, IL signale que le directoire s'est recomposé : Christophe Gillissen (vice-président) et Stephan Wilhelm (secrétaire-général depuis la création du concours) quittent le jury. IL les remercie pour leur investissement dans ce petit concours à la mise en œuvre complexe, pour les épreuves orales notamment, qui demande une préparation méticuleuse et une vigilance de tous les instants. IL annonce que leur succèdent Anne Rouhette de l'Université Clermont-Auvergne et Vivien Todeschini de l'Université Grenoble-Alpes, respectivement vice-présidente et secrétaire-général, avec qui la préparation de la session 2022 est désormais engagée.

15h15-15h30 : Intervention du président du CAPES interne (Thierry Goater)

Thierry Goater (TG) dit sa satisfaction que la session 2021 du CAPES interne ait retrouvé une forme de « normalité » avec le déroulement de l'épreuve orale d'admission. Une session 2021 « normale » ou presque... En effet, un grand nombre d'oraux (49 sur plus de 530) ont dû se

tenir à distance en visioconférence et ce à travers le monde, avec les décalages horaires et les difficultés qu'on peut imaginer. Raison de plus pour TG pour saluer le plein engagement du directoire, de l'ensemble du jury ainsi que des personnels de la DGRH et des différentes Divisions des examens et concours concernées. Il remercie le lycée Pothier de son accueil exemplaire et félicite les heureux lauréats.

TG laisse de côté le détail des éléments chiffrés qui figurent dans le rapport du jury, lequel devrait être prochainement publié.

À cette session on observe une nouvelle baisse du nombre de postes et du nombre d'inscrits mais une hausse sensible du nombre de dossiers de Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) adressés au ministère.

Si le jury a pu se féliciter d'une augmentation du nombre de candidats s'exprimant dans un anglais constituant un bon modèle linguistique, il a en parallèle observé un niveau de langue totalement irrecevable chez un nombre non négligeable de candidats.

Cette année encore, les candidats les mieux classés ont offert au jury d'excellentes prestations à l'écrit comme à l'oral. Par ailleurs, des candidats qui n'avaient pas été en mesure d'exprimer toute l'étendue de leurs connaissances et compétences à la session 2020, en raison de la suppression de l'épreuve orale d'admission, ont pu le faire à cette session et être admis. C'est un motif de satisfaction.

À l'issue de cette session, tous les postes ont été pourvus avec une barre d'admission en hausse par rapport à 2019, session comparable (+ 1 point pour l'enseignement public et + 0.5 point pour l'enseignement privé). Ont été déclarés admis 143 candidats au Capes interne public (+ 1 candidat admis à titre étranger) et 156 candidats au CAER-Capes interne privé.

La session 2021 a été un peu inédite pour le Capes interne puisque le ministère a créé pour l'anglais, comme pour les lettres et les mathématiques, un Capes interne à affectation locale en Guyane. Il convient de préciser que les candidats ne pouvaient pas s'inscrire à la fois au Capes interne et au Capes interne à affectation locale. Une inscription au second concours annulait l'inscription au premier.

9 postes étaient ouverts à ce concours, 55 candidats se sont inscrits et 19 d'entre eux ont finalement envoyé un dossier de RAEP. Tous les oraux se sont déroulés à distance à la suite de ceux du Capes interne « classique ». Le jury a interrogé 14 candidats, très bien préparés pour la grande majorité d'entre eux. À l'issue de cette session, tous les postes ont pu être pourvus sans difficulté.

À ce jour, le ministère n'a fait aucune communication sur le nombre de postes ni sur le calendrier général des concours pour la session 2022. TG dit n'avoir pas davantage d'informations quant à l'ouverture d'un Capes interne à affectation locale en Guyane ou dans un autre territoire.

15h30-15h45 : Bilan concernant la session 2021 de l'Agrégation interne (Valérie Lacor)

En raison de contraintes d'agenda, la présidente de l'agrégation interne, Valérie Lacor, ne peut être présente et prie le bureau de l'excuser auprès de l'assemblée de la SAES. Elle a néanmoins pris le soin de transmettre au bureau un bilan écrit qui est lu devant l'assemblée.

Concernant les inscriptions au concours, la session 2021 confirme une tendance à la baisse observée depuis plusieurs sessions, particulièrement dans le concours public. Le total des inscrits (public et privé) est de 1760 en 2021 (79 inscrits de moins par rapport à 2020 – 302 inscrits de moins par rapport à 2018). Malgré une baisse du nombre des inscrits, le taux de

pression reste très élevée avec (globalement) 12,3 candidats présents (= non éliminés) pour un poste (contrat). Le jury a évalué :

- Pour le concours public : 907 candidats (60,59 % des inscrits)
- Pour le concours privé : 151 candidats (57,41% des inscrits)

Concernant l'admissibilité, le jury a déclaré 215 candidats admissibles (soit un ratio de 2,5) : 175 pour le public et 40 pour le privé. Les moyennes sont en très légère baisse par rapport à la session précédente mais l'observation des variations d'une session à l'autre (depuis 2018) indique une relative stabilité des résultats obtenus par les candidats. La barre d'admissibilité se situe à 9,79 pour le public et à 9,13 pour le privé. La moyenne des candidats admissibles est de 10,89 pour le concours global (11,27 pour le public ; 10,51 pour le privé). La meilleure moyenne des candidats admissibles est 14,62 pour le public et 13,83 pour le privé. La meilleure note obtenue en composition est 18 et la meilleure note obtenue en traduction est 14,29.

Concernant l'admission, on peut d'abord souligner que, malgré le contexte sanitaire, le jury n'a eu à déplorer qu'une absence (excusée) et une situation d'abandon en cours d'épreuve pour raison de santé. Les candidats se sont présentés dans de bonnes dispositions, visiblement contents d'être présents et soulagés que les épreuves se déroulent effectivement. Cinq candidats (ultramarins) ont été interrogés en visio-conférence. Le jury a observé que les candidats étaient, pour la plupart, bien préparés et mieux à même qu'à l'habitude de gérer le stress légitimement induit par les épreuves orales.

Les résultats obtenus sont bons avec une moyenne des épreuves d'admission de plus d'un point par rapport à 2019 (session de référence, les épreuves d'admission ayant été supprimées en 2020). Ces résultats peuvent s'expliquer par la présence parmi les admissibles de la session 2021 des candidats « admissibles non admis » de la session 2020, qui auraient peut-être figuré parmi les admis si les épreuves orales avaient eu lieu, et qui ont su tirer bénéfice de leur préparation au concours. Tous les postes ont été pourvus. La barre d'admission se situe à 10,97 pour le public et à 11,26 pour le privé (en 2019, elle était de 10,34 pour le public et 10,37 pour le privé).

Le jury peut être satisfait d'avoir réussi à conduire cette session à son terme et dans de bonnes conditions en dépit des contraintes liées au contexte sanitaire. Si les gestes de protection sanitaire ont été acceptés et appliqués par tous, il n'en reste pas moins que la modification du calendrier des congés scolaires et les interrogations en visioconférence ont considérablement compliqué l'organisation de la session et les travaux du jury. Valérie Lacor a pu compter sur l'appui et le soutien des personnels de l'établissement d'accueil et des services des concours qu'elle tient à remercier au nom du jury. Ses remerciements chaleureux vont également au jury du concours et, tout particulièrement, aux membres du directoire, pour l'engagement et le soutien sans faille dont ils ont fait preuve tout au long de la session.